



# OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Mobilité et Sécurité routière

mars 2023

## L'accidentalité en milieu professionnel dans la région Occitanie

### De 2017 à 2021



**En 5 ans :**  
**qui ont provoqué :**

**5 581 accidents**  
**547 tués**  
**7 183 blessés**

### Définitions

**Accident** : il provoque au moins une victime, survient sur une voie ouverte à la circulation publique et implique au moins un véhicule.

**L'accident mortel** : comporte au moins un tué.

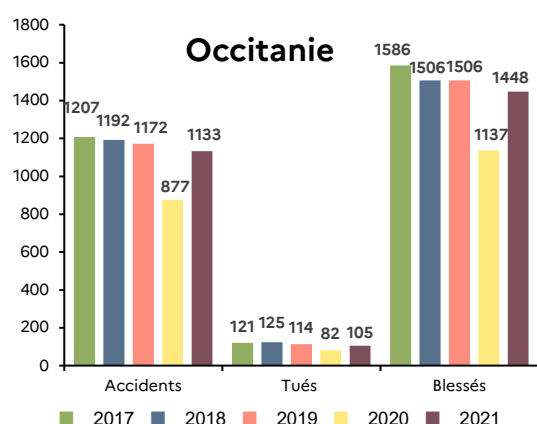
**Tués** : victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

**Blessés** : on distingue les **blessés hospitalisés** (blessés nécessitant plus de 24 heures d'hospitalisation) et les **blessés légers** (victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises à l'hôpital plus de 24 heures).

Dans ce document, le terme blessés regroupe les blessés hospitalisés et les blessés légers.

**Accident en milieu professionnel** : accident impliquant au moins un usager conducteur en mission ou sur un trajet domicile-travail.

### Evolution de l'accidentalité impliquant un usager en milieu professionnel 2017 à 2021

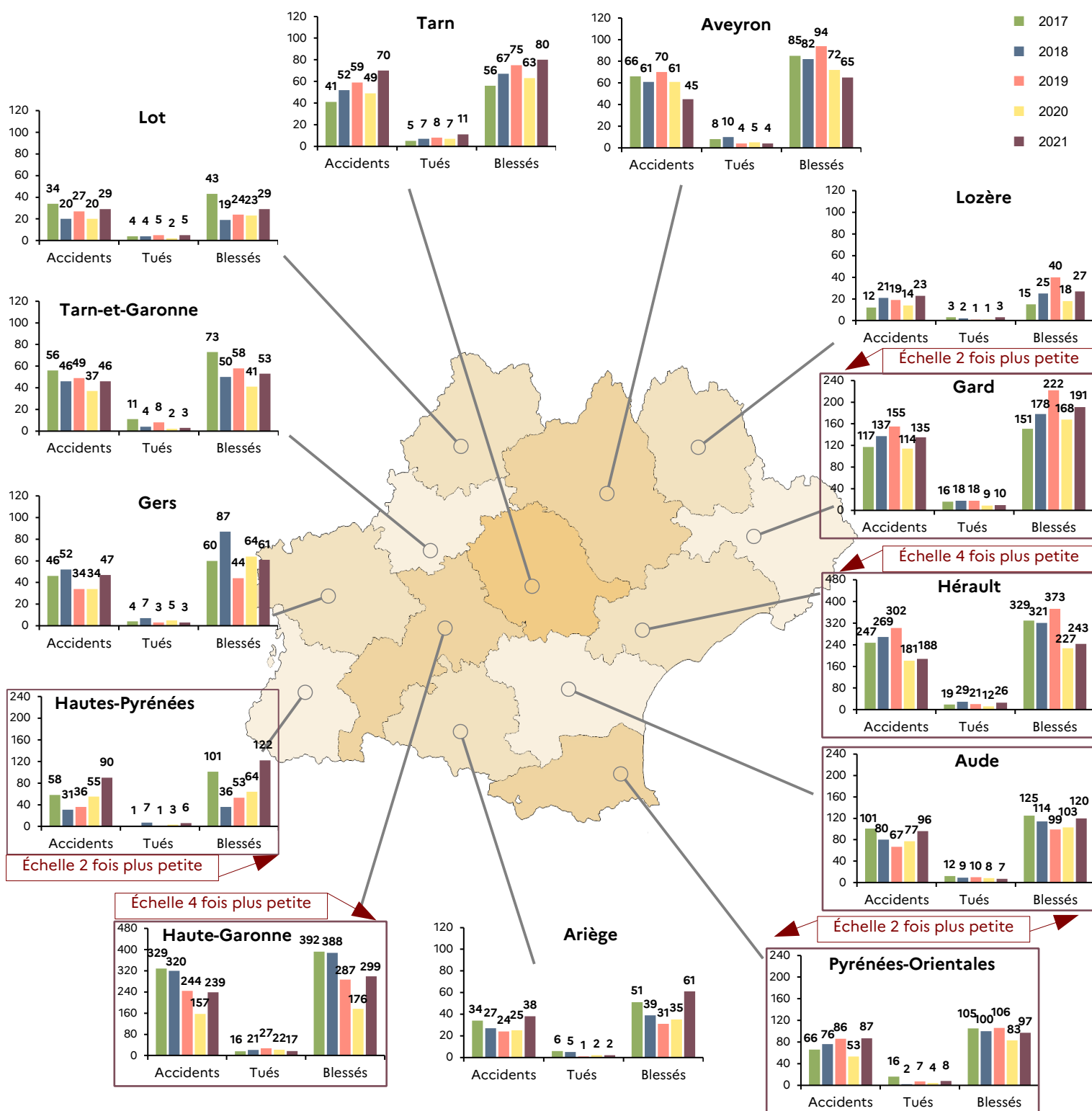


La baisse des accidents et des victimes que l'on note en 2020 pourrait être due aux différentes restrictions de circulation liées à la crise sanitaire.

Pour la région Occitanie, après trois années consécutives de baisse, le nombre d'accidents impliquant un usager en milieu professionnel est hausse en 2021, sans toutefois revenir au niveau d'avant la crise sanitaire.

Le constat pour les victimes (tués et blessés) est sensiblement le même que pour les accidents à la différence que l'on avait noté une hausse du nombre des tués en 2018 et une stabilisation des blessés en 2019 par rapport à 2018.

# Evolution de l'accidentalité en milieu professionnel par département



Dans les départements de l'Occitanie, l'évolution des indicateurs est trop variable, d'une année sur l'autre, pour dégager des tendances sur les cinq dernières années.

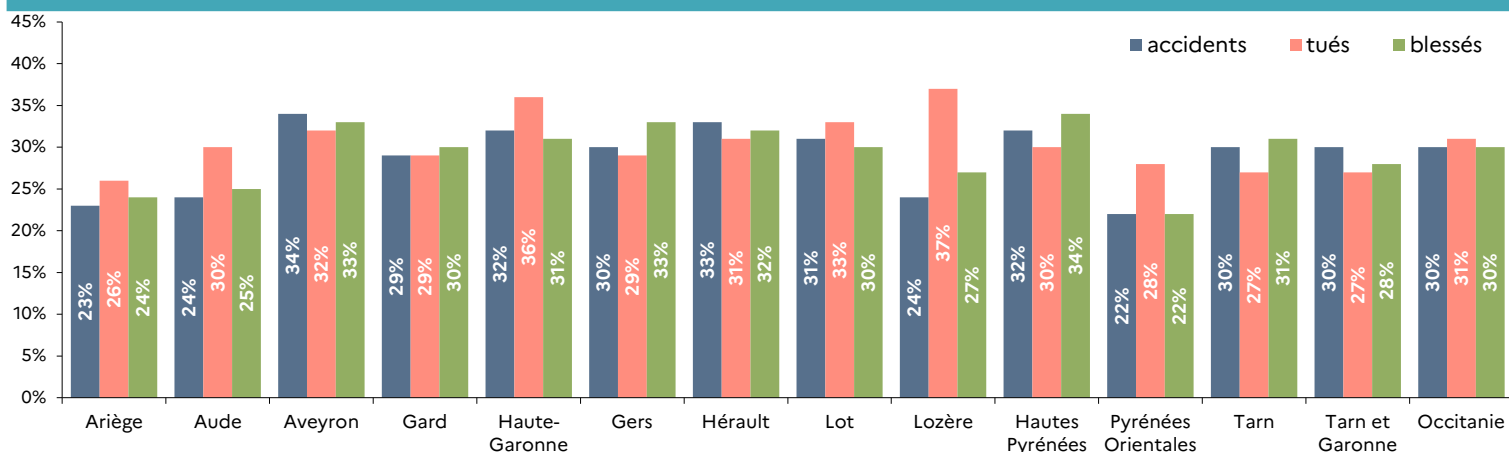
L'Aveyron est le seul département à voir ses trois indicateurs à la baisse en 2021.

Sur l'ensemble de la période d'étude, la Lozère est le département d'Occitanie qui enregistre l'accidentalité la plus basse.

Le Gard, la Haute-Garonne et l'Hérault, à eux trois, représentent 56 % des accidents en milieu professionnel, 51 % des tués et 55 % des blessés.

**Attention**, les évolutions des petits chiffres sont très sensibles aux variations. C'est pourquoi les tendances doivent être analysées dans la durée.

## Part de l'accidentalité en milieu professionnel par rapport à l'accidentalité générale

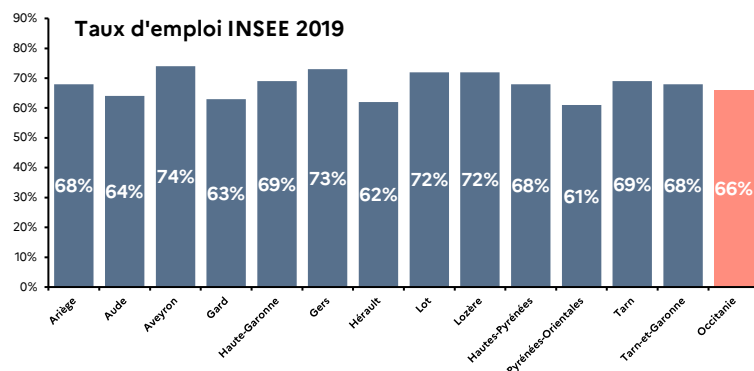


En Occitanie, l'accidentalité en milieu professionnel représente, par rapport à l'accidentalité générale, 30 % des accidents et des blessés et 31 % des tués.

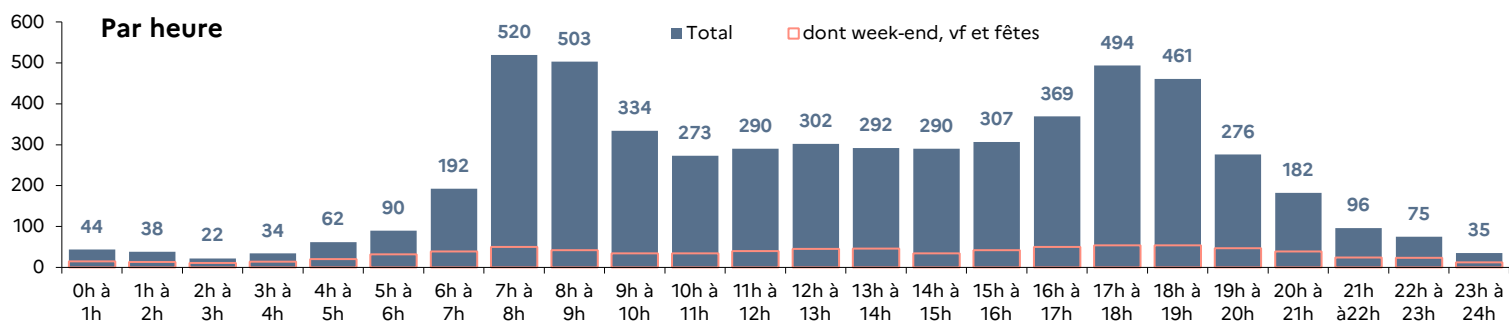
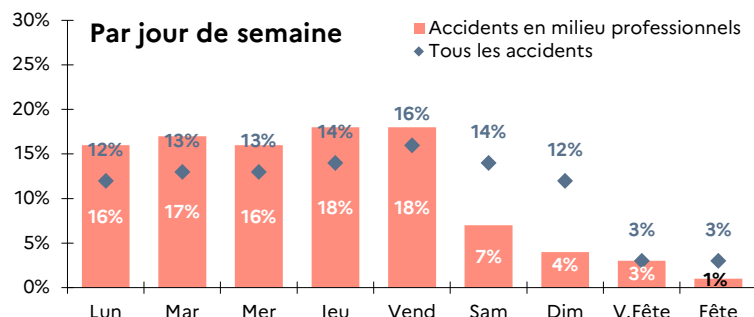
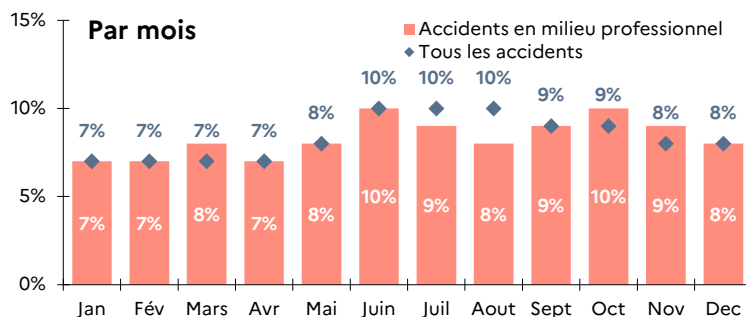
Deux départements, l'Aveyron et la Haute-Garonne, présentent des taux supérieurs aux valeurs régionales pour les trois indicateurs. L'Ariège, l'Aude et les Pyrénées-Orientales ont, pour les trois indicateurs, des taux inférieurs.

L'Aveyron a le plus fort taux d'accidents, la Haute-Garonne et la Lozère ont les plus forts taux de tués. Les Hautes-Pyrénées ont le taux de blessés le plus élevé.

Il n'est pas possible de faire une corrélation entre le taux d'emploi et l'accidentalité.



## Répartition des accidents en milieu professionnel dans le temps

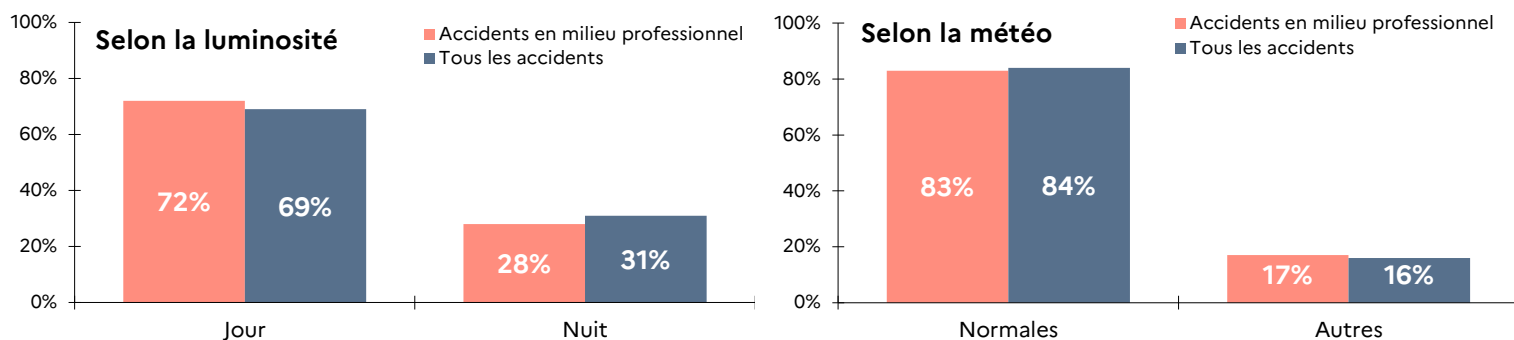


Par rapport à l'accidentalité générale, les accidents en milieu professionnel sont sur-représentés en mars, octobre et novembre (+ 1 point) et sous-représentés en juillet (- 1 point) et en août (- 2 points). On note un maximum (10 %) en juin et en octobre, et un minimum (7 %) en janvier, février et avril. Les accidents se produisent principalement les jours de semaine (+ 2 à + 4 points par rapport à l'accidentalité générale) avec un maximum le jeudi et le vendredi.

Les plages horaires les plus accidentogènes sont, d'une part, le matin, entre 7h et 9h, et d'autre part le soir entre 17h et 19h.

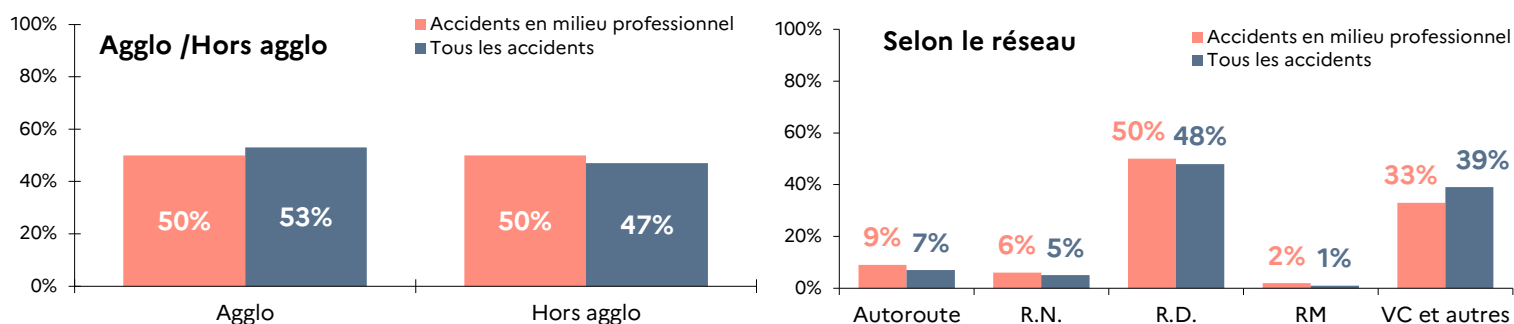
Entre 0h et 5h, 36 % des accidents en milieu professionnel ont lieu le week-end, la veille, ou un jour de fête.

## Répartition des accidents en milieu professionnel selon les circonstances



Sur l'ensemble de la région, comme pour l'accidentalité générale, les accidents de la circulation en milieu professionnel ont lieu principalement de jour et par des conditions atmosphériques normales.

## Répartition des accidents en milieu professionnel suivant la localisation et le type de réseau

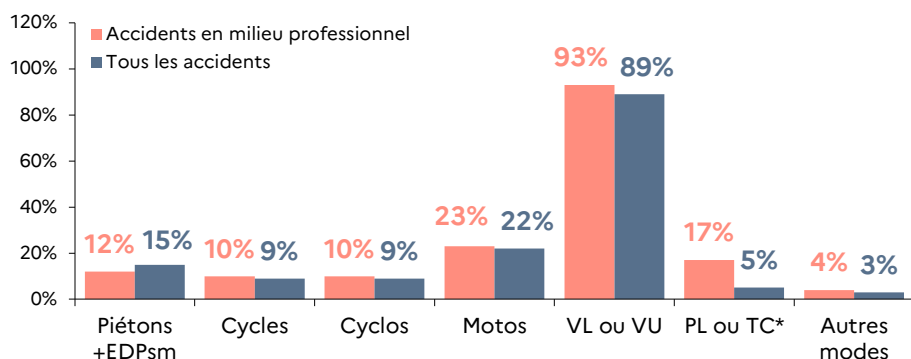


Les accidents de la circulation en milieu professionnel présentent la même proportion hors agglomération qu'en agglomération, alors que pour l'accidentalité générale on constate six points de plus en agglomération (53 % contre 47 %).

Comme pour l'accidentalité générale, la majorité des accidents ont lieu sur les réseaux départementaux et communaux. On note toutefois que les accidents en milieu professionnel sont sous-représentés sur le réseau communal (- 6 points par rapport à l'accidentalité générale).

Il convient d'aborder avec précaution la faible part de l'accidentalité sur les routes métropolitaines (RM), en effet elles ont été créées récemment et sont issues de la rétrocession de routes nationales, départementales ou de voiries communales. Ces chiffres devraient donc évoluer dans les prochaines années.

## Répartition des accidents en milieu professionnel par catégorie d'impliqués

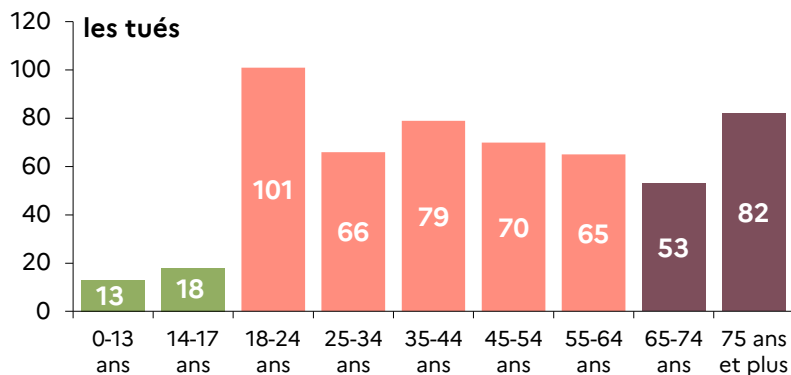


Dans les accidents en milieu professionnel, les véhicules légers et les véhicules utilitaires sont impliqués à 93 %. Viennent ensuite les motocyclettes 23 %, les poids-lourds 17 %, les piétons 12 % (- 3 points par rapport à l'accidentalité générale) et enfin les vélos et cyclomoteurs 10 %  
Les poids lourds et véhicules légers ou utilitaires représentent respectivement +12 points et + 4 points par rapport à l'accidentalité générale.

Le total est supérieur à 100 %. Un même accident peut être affecté à plus d'une catégorie.

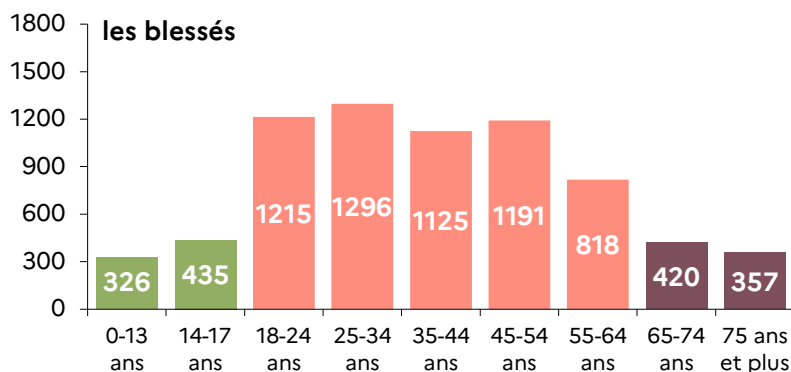
# Les impliqués dans les accidents en milieu professionnel

■ Scolaires ■ Actifs ■ Séniors



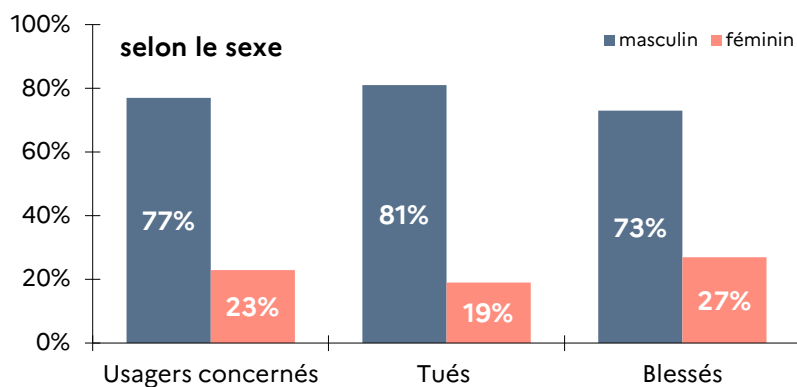
De 2017 à 2021, 547 personnes sont décédées lors d'un accident de la circulation en milieu professionnel. On note trois groupes distincts : d'une part les « scolaires » (jeunes de 0 à 17 ans) représentent 6 % des tués, d'autre part les « actifs » (18 ans à 64 ans) représentent 69 % des tués et enfin les « séniors » (65 ans et +) représentent 25 % des tués.

On remarque que dans les « actifs » la classe d'âge 18 à 24 ans est la plus impactée avec 18 % des tués.



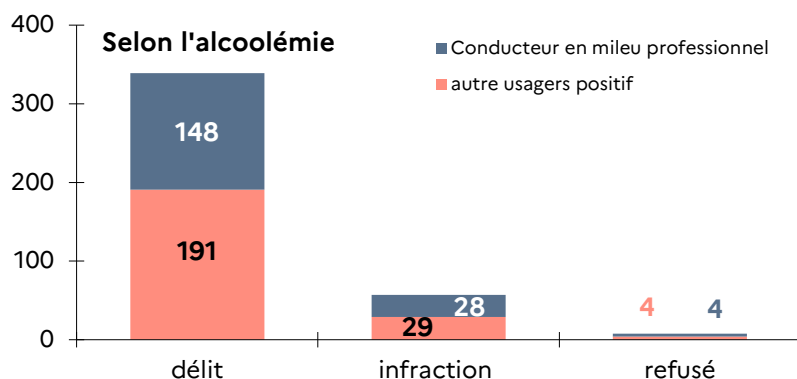
En ce qui concerne les blessés, on retrouve les trois mêmes groupes : les « scolaires » qui représentent 10 % des blessés, les « actifs » 79 % et les « séniors » 11 %.

On note que dans les « actifs » la classe d'âge 25 à 34 ans est la plus impactée avec 18 % des blessés.



Les hommes sont beaucoup plus impliqués que les femmes dans les accidents de la circulation en milieu professionnel.

Ils représentent 77 % des usagers impliqués, 81 % des tués et 73 % des blessés.



Parmi les 5 581 accidents corporels impliquant au moins un usager en situation de trajet professionnel, on recense 404 usagers alcoolisés. Parmi ces 404 usagers, 180 étaient des conducteurs en situation professionnelle soit 45 %.

Parmi les 180 conducteurs en situation professionnelle, 82 % étaient en délit (taux d'alcool compris entre 0,5 et 0,8 g/l de sang) et 16 % étaient en infraction (taux d'alcool supérieur à 0,8 g/l de sang).

Directeur de publication : Patrick BERG — Réalisation et rédaction : Alain BENAYS, Sélim ABDI

Sources et définitions : Les données des accidents corporels de la route sont issues des relevés de la gendarmerie et de la police nationale et sont fournies par les observatoires départementaux de la sécurité routière des départements de la région Occitanie

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,  
1, rue de la Cité administrative, CS 80002, 31074 Toulouse Cedex 9